JOURNAL RÉPUBLICAN INTRANSIGEANT

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : En LACROIX

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Admintration doit être adressé au bureau du journ

TUNIS. - 10, Rue Anniba-TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4º page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

GRAVE ACCUSATION CONTRE M. MILLET

Tunis, le 2 Mars 1899

PROCHAINE ARRIVÉE

Troupeau de Farceurs

« L'Afrique Française », le nouveau journal quotidien qui vient de faire cette semaine son apparition, nous annonce le retour de M. Millet dans les premiers jours d'avril et l'arrivée d'une caravane d'hommes marquants de la capitale dans les sciences, les lettres et peut-être aussi, les affaires dont ils sont les lanceurs qu'il est allé chercher pour se créer de nouveaux amis et nous jeter de la poudre aux yeux.

Naturellement, il y aura des fêtes, des diffas, des fantasias, des illuminations, des drapeaux claquant au vent, des indigènes de commande vêtus de leurs plus beaux habits, ceux qui n'en ont pas, la plus grande masse, en emprunteront à leurs voisins ou à leurs cheicks et caïds.

Tout ce déballage naturellement pour fausser l'opinion des personnalités soi-disant marquantes, plus souvent inconnues qui viendront à « nos frais » visiter notre malheureuse Tunisie qu'il faut, à tout prix, faire passer pour prospère.

C'est un système adopté depuis longtemps par M. Millet qui lui a assez bien réussi jusqu'à présent puisqu'à nos lamentations, à nos cris de détresse, il oppose les dires des quelques farceurs qu'il a gavés et promenés pendant quelques jours en vrai pacha, avec les fonds du budget dont il dispose avec une désinvolture à nulle autre pareille, n'ayant aucun scrupule de recourir aux virements.

Hélas! tous ces pantins ou plutôt tous ces farceurs qui viennent nous visiter conservent, malheureusement pour nous, une certaine reconnaissance du ventre, d'avoir été si bien hébergés, saoûlés, amusés; aussi, en rentrant, ils crient bien fort, chez le mastroquet du coin ou dans la loge de leur concierge, que la Tunisie est le pays révé, la terre promise, un lieu de délices, c'est ce que demande M. Millet.

Le pipelet et le marchand de gouttes s'y laissent prendre et, un beau jour, après avoir vendu les quelques meubles pour faire de l'argent, un nouveau débarqué s'amène et trouve que, pour ne pas crever de faim, en Tunisie, il faut trimer trois fois plus que chez lui, où il était au milieu de sa famille, au pays natal ou tout au moins sur le sol de la patrie.

Mais où il reste ahuri, c'est lorsqu'on lui envoie un avis de paccer à la caisse nour y naver les prestations ou bien d'aller pendant quelques jours casser des cailloux sur les routes beylicales!

Il se dit alors qu'il est une f...ichue bête de s'être laissé prendre aux boniments des farceurs qui l'on trompé, et, lorsqu'après avoir cherché vainement de l'ouvrage de tous còtés, son petit pécule est épuisé, le voilà une épave de plus sur le pavé tunisien qui court du bureau de bienfaisance au fourneau économique puis enfin au bureau de « la Petite Tunisie » où les malheureux, trop souvent pour notre modeste bourse, viennent frapper à la porte pour obtenir la pièce de vingt ou quarante sous qui les secoure un jour, deux peutêtre, des tortures de la faim.....

Et enfin, après des démarches sans nombre, la Résidence, quelquefois, veut bien leur faire l'aumône d'un repatriement...

Nous avons connu plus de cent compatriotes qui sont venus de cette façon et repartis de même.

Si les «fétards» que nous amène chaque année M. Millet n'étaient, pour la plupart, que des pique-assiette, il n'y aurait que demi-mal, une saignée au budget et tout serait dit; malheureusement ceux-ci ont des amis soit dans la press, soit au Parlement; et commdet amis de nos amis sont nosamis, ils en arrivent à faire de protecteurs à M. Millet qui, en qu'émule de Cook, le dicteur de l'agence de ce nom, rganise des caravanes et il a, sucelui-ci, l'avantage de ne pas fre payer ses clients.

Il faut que ces gaillages cessent, il faut, qu'en lut lieu, on rappelle à M. Mil qu'on ne l'a pas envoyé er l'unisie pour faire un pareil tier et encore moins de disper à sa guise d'un budget et e nous écraser d'impôts pour muser, choyer, héberger et céroner, chaque année, une dection de pantins pour terre de s'en faire des protecteu

Em. 103 11x.

Les quelques Ar tu misiens qui ont écrit à notre nfirère de la Régence semblent n e les paroles qui ont è re les paroles qui ont è re les sées à une Française du Michael en présence de son jeune dique.

Une plainte a été se ée à la Gendarmerie qui a fa e nquête, entendu des témoins ut eur des propos.

Celui-ci a nié conur a arabe et l'affaire en est resi, ale parquet n'ayant sans do assi jugé le propos délictueux.

Si quelque jour on end il qu'un crime a été commisce côté-là contre les personnes na cées, le parquet pourra faire neu d'eulpa et les rédacteurs de la les r

Un joli Cab le

Nous avons relaté spièce d'agression dont a été l'ob dernièrement notre confrère Cire de Larmor de la part d'un nome Sebag, employé à l'enregistreme.

Colin ayant déposé u: plainte contre son agresseur, ceii-ci, qui a fortement écopé dans l'bagarre, n'a pas voulu en rester avec le directeur de l'Echo et is est fait délivrer un certificat me ico-légal attestant de nombreuses plaies et blessures de quoi envoye un homme ad patres.

Croirait-on que sur levu de ce certificat, le Parquet a cu devoir comprendre Colin dans es poursuites qui, tout d'abord n'étaient dirigées que contre Sebas?

C'est un joli comble, on avouera, qui, certainement, ne pet se voir qu'en Tunisie.

Ainsi, vous, moi ou n autre,

M. le Procureur de la Roublique

un peu plus fort que lui et dame police, pour nous être défendu, nous dresse un bon petit procès-verbal qui nous renvoit l'un et l'autre devant la police corrrectionnelle!

Il faut venir en Tunisie pour voir cela.

En France, jamais on ne verbaliserait contre un individu qui n'aurait fait que se défendre.

Puisque des poursuites ont lieu, le procès va être bientôt dans la

ou le Président du Tribunal, nous

passons tranquillement dans la rue.

Un monsieur nous bouscule et nous

frappe traitreusement par dessus le

marché. Nous lui répondons immé-

diament coup pour coup, peut-être

Puisque des poursuites ont lieu, le procès va être bientôt dans la main du juge qui aura à se prononcer sur un aussi bizarre procèsverbal à l'égard de Colin.

En toute justice, c'est le provocateur qui doit être puni, et le Tribunal le pensera ainsi surtout que cette affaire, provoquée par un fils de Judas, venant après l'incident de la avancaue, a provoquée par tie de la Colonie française.

Le tribunal de l'Ouzara a fait un exemple en frappant fort les insulteurs de la France, le Tribunal français ne se montrera pas moins sévère en punissant Sebag de manière à lui adoucir et policer les mœurs pour le restant de ses jours.

Nous ne pensions pas être si bon prophète en écrivant dans notre article: « Salut à Loubet! » que ceux qui attisent la haine et fomentent la révolution sont des perturbateurs coupables dont les manifestations pourraient cacher des dessous secrets et inavouables.

Le lendemain, le télégraphe nous apportait la nouvelle de l'arrestation des déput és Déroulède et Marcel Habert.»

A notre avis, ces deux parlementaires ne relevent non du juge d'instruction mais d'une commission de médecins aliénistes.

Qu'on leur ouvre les portes de la Conciergerie et qu'on les fasse doucher.

C'est le seul remède qui convient à leur équipée.

UNE DÉROBADE

Contrairement à ce que nous avions annoncé dans notre dernier numéro, la Cour d'Appel d'Alger n'a pas décidé qu'aucune loi ne régissait les expropriations pour cause d'utilité publique hors de Tunis, mais elle s'est déclarée incompétente c'est-à-dire qu'elle a confirmé les jugements du tribunal de Tunis qui ratifiaient la confiscation d'une propriété, ainsi que la pure dépossession, la fixation de l'indemnité et les offres réelles du montant de cette indemnité.

Nous trouvons non seulement qu'elle a mal fait parce qu'il ne s'agissait pas de heurter un décret du

Bey et que, par conséquent, la question de compétence ne pouvait être ni agitée ni tranchée, mais encore parce qu'elle n'a pas voulu connattre le décret du 20 moharrem 1275 sans application dans la plupart des cas où il est invoqué.

Nous estimons que ce décret ne règle pas la matière en Tunisie et qu'il est incomplet et insuffisant pour servir de base à des expropriations en dehors de l'enceinte de Tunis et pour des causes autres que celles qui y sont nettement déterminées.

Nous continuons à penser aussi que l'article 11 dudit décret n'a jamais été appliqué tel qu'il est conçu et qu'aucune autre disposition légale en autorisant la violation de toute procédure inventée par l'Admistration pour déposséder les tiers est nulle et sans valeur.

Par conséquent, c'était là ce qu'il fallait juger et non la question de validité ou d'appréciation du détion.

En se dérobant, la Cour d'Appel a dû évidemment subir une pression gouvernementale. Elle a eu tort d'y céder.

Nous ne pouvons comprendre autrement son refus de juger sur le point qui lui était soumis et qui était précisé.

D'après les termes du décret 1888 qui règle la procédure en ces matières, le recours en Cassation n'existe que par abus de pouvoir.

En fuyant le débat, en s'échappant par la tangente, le juge commet une mauvaise action.

Il sera donc, à notre avis, nécessaire de recourir par voie de pourvoi en Cassation et pour cause d'abus de pouvoir contre les deux arrêts de la ('our d'Appel d'Alger.

Il y a abus de pouvoir puisqu'il y a refus de juger, et que les juridictions établies refusent de constater que la loi a été étendue au delà de son texte et que ce texte n'a jamais été appliqué tel qu'il est écrit.

Ce n'est pas par la déclaration d'incompétence que la Cour aurait dû se tirer d'affaire mais bien par un examen des lois en vigueur et de leur application.

Échos & Nouvelles

A près le Protectorat, la Régence vient de disparaître.

Ces deux journaux ont fait place à l'Afrique Française, journal républicain, quotidien, indépendant, qui a paru mercredi matin.

A ce titre, nous lui souhaitons longue vie.

ne parente de M. Macchvitz, de l'Agriculture, la victime de l'important vol de bijouterie, le jour de la Bataille des Fleurs, est venue nous

ABSINTHE SUPÉRIEURE PREMIER FILS

E. BOSSY Agent Général pour la Tunisie

Entrepôt : Rue d'Espagne, Tunis

informer que tous ces bijoux lui avaient été apportés en dote par sa femme le jour de son mariage.

Nos félicitations à M. Macchvitz d'avoir épousé une charmante femme ayant une grosse dote.

es négociants de Tunis, petits et grands, s'imposent de lourds sacrifices pour souscrire en vue de donner des fêtes, mais le Gouvernement ne suit pas l'exemple puisqu'il refuse même une subvention théâtrale suffisante pour permettre à M. Donchet d'ajouter à son programme l'opéra-comique et l'opérette.

Devant le tolle général qui avait accueilli le refus de M. Millet, notre Résident, à qui le Conseil municipal avait tendu une perche, s'est empressé de s'en accrocher et de donner une demi satisfaction à l'opinion publique en accordant huit mille francs au lieu de quinze pour quelques représentations d'opéret-

Celles-ci vont commencer ces jours-ci.

Pourquoi a-t-on pris un décret interdisant de faire opposition au paiement des dotations affectées aux membres de la famille beylicale?

Nous comprenons parfaitement que des débiteurs cherchent à se soustraire aux poursuites de leurs créanciers quand ils ne peuvent pas payer, mais nous comprenons moins que les membres de la famille royale régnante enlèvent des garanties à leurs créanciers.

En France, sous les monarchies, empire ou royauté, les fournisseurs pouvaient se faire payer. Il n'en est pas de même ici, et nous le regrettons d'autant plus qu'il n'y a qu'à puiser dans le budget pour se procurer des fonds.

Nous estimons que M. le Résident général aurait fait œuvre saine et morale en ne provoquant pas un pareil décret ou en ne le promulought pas

Nous venons de recevoir les deux premiers numéros d'un nouveau journal bônois l'Eveil Bônois, dirigé par notre confrère Maxime Rasteil surnommé le Rochefort, algé-

Nous lui souhaitons un ligitime et franc succès et un peu moins de procès qu'au Réveil.

n spectacle peu banal est réservé aux deux cents invités, triés sur le volet, que va nous amener M. Millet, et ce ne sera pas le moins beau.

On fera défiler devant eux les prestataires Français de 18 à 55 ans qui ne peuvent pas racheter la corvée en argent. Ils assisteront à ces nouveaux travaux forcés en pays étranger sous l'œil sévère du Représentant de la République Française en Tunisie, auteur de la loi, et ils pourront s'assurer que les Français ne méritaient pas cette humiliation.

Révoil, Résident général ad-joint, s'est rendu, lundi matin, par le train de 11 h. 15 au domaine de Potinville accompagné de MM. Ducroquet et Machuel, directeurs généraux des Finances et de l'Instruction publique, Gauvry, directeur du Domaine, et Communaux, commissaire-priseur.

Après un excellent déjeuner, ces messieurs ont visité le superbe vi-gnoble dans lequel M. Gauvry est en train de transformer la nature du terrain en faisant apporter des milliers de mètres cubes de sable au moyen d'un chemin de fer Decauville.

a santé publique n'est pas très bonne en ce moment à Tunis. La cause en est sans doute à la température bizarre dont nous jouis-

sons ou que nous subissons. Il y a des cas d'influenza nombreux.

Aussi recommandons-nous à tous sans distinction d'éviter les rhumes et les refroidissements.

Si la journée est chaude, dès le coucher du soleil la température devient fraîche et même froide. Il faut donc se couvrir le soir pour éviter les maladies qui règnent en ce

Tout récemment, nous avons parlé d'un faussaire qui avait évité le bagne par suite d'une trop grande bonté de la part de ses dupes et peut-être aussi la crainte de perdre une somme plus importante à celle qu'ils ont dû passer par profits et pertes.

Ce monsieur, au lieu de se tenir coi et de se tapir dans un trou de souris, relèverait la tête et s'apprêterait, peut-être, à vouloir jouer un rôle politique.

Nous le lui défendons bien, par exemple. S'il le faut, nous publierons un fac-similé des faux commis et donnerous le nom du faussaire.

DERNIER ÉCHO d'une Cérémonie funèbre

La cérémonie funèbre à la mémoire de notre regretté Président Félix Faure a donné lieu à des critiques plus ou moins justes que nous croyons devoir passer sous silence. Cependant, un compterendu détaillé dû à la plume d'un chroniqueur, que nous nous gardons d'accuser de partialité, nous a laissé rêveur.

Ne trouvant, probablement, rien à critiquer de la superbe exécution, par les Pères Blancs, des fragments de messes de Gounod et de Mozart, aussi bien que de la correction de leur lithurgie et de la beauté de leur voix, ce chroniqueur impitoyable leur reproche de ne pas avoir de voix de soprani !!... C'est absolument comme si nous reprochions à un bel homme de ne pas être femme!

Les voix de soprani appartiennent aux enfants et aux femmes. Les Pères Blancs ne sont plus des enfants, et, si quelquesuns d'entre eux sont Aurergnats, je ne

Pour entendre des hommes chanter les soprani, il faut aller à Saint-Pierre de Rome où ces messieurs de la maîtrise chantent avec leur voix d'enfant, assez semblable à celle des ennuques du Bey auxquels ils ressemblent par leur sexe.

Grâce de ces critiques mesquines; il serait plus décent de parler d'autre cho-

Nous n'avons pas été peu surpris de ne pas entendre à cette cérémonie nationale et municipale « l'Harmonie Française ». Sa place y était marquée, avec la Musique des Zouaves.

Renseignements pris, nous savons qu'elle avait répété pour cela et avait sollicité de la Résidence l'honneur de se faire entendre à cette occasion. On a cru devoir lui substituer un orchestre de vingt-etun musiciens dont dix-sept Italiens. On aurait pu, à noire avis, profiter d'une autre occasion pour nous faire goûter les beautés d'une musique cosmopolite.

C. DE MAUROY.

contre M. Millet

Quelques jours après la mort du marquis de Morès, la Petite Tunisie lançait une grave accusation de complicité d'assassinat contre deux hauts personnages que nous ne nominions pas, et pour cause, car il nous en aurait cuit, ce qui nous estarrivé quelque temps après, d'être empoigné par une cinquantaine d'agents de police, bien armés, commandés par tout le haut personnel policier, et fourré en prison pour des mois et des mois.

Mais dans notre article, que nous n'avons plus sous les yeux, la police ayant tout raflé dans nos bureaux, depuis la collection du journal jusqu'aux imprimés, en passant par la correspondance insignifiante l'autre

étant tours en lieu sûr - et | « Vive Loubet? La police aurait-elle même au aractères ayant servi à et à nos journaux qui ne nous of té ni restitués ni payés, mais dans otre article disons-nous on pouvai arfaitement reconnaître les deux rsonnages à qui nous faisions altion.

Et les useignements que nous tenions, n's avaient été écrits de Gabès, d'e personne absolument digne de 1 et sûre.

Après la des années, l'affaire a suivi son urs, peut-être un peu lentement nais néanmoins elle a marché e est la grave Dépêche elle-même ui ne craint pas d'encourir les idres résidentielles, car elle sait p -être que M. Millet est bien mala en publiant l'interview d'un de serédacteurs, avec M. Jules Delabarancien député et rédacteur i./. Libre Parole, disant
qu'une parte a été adressée par
Madame a arquise de Morès contre M. Mill résident général, et
l'ex-lieutent colonel Rebillet pour
complicité assassinat contre son

est excessivement L'accusati grave, common le voit et il faut que Madamea marquise de Morès ait des pretes sérieuses en main car si elle n'es avait pas elle encourrait des nées de prison pour dénonciation alomnieuse.

Le congé : M. Millet dans les moments crques où il a été pris s'explique gourd'hui et nous com-prenons plaitement que le minis-tère n'y a pas fait opposition.

Félicito le gouvernement et at-tendons le sultat de l'enquête que va faire labur d'Alger qui probablement nyoudra pas confier celle-ci au parcet du tribunal de Sousse et enverr un conseiller ou deux sur place.

C'est le vers de la médaille qui commenceour M. Millet.

Dans to les cas, c'est son déplacement brève échéance.

Ce jour nous illuminerons, car la Tunisieera débarrassée du plus néfaste et la la ses adminis-nateurs de ses adminis-

EM. L.

VIVILOUBET!

nt, à Paris, un mon-êté dans un groupe qui criaient : Vive Dernièr sieur a été de person Loubet.

grave, évidemment, evient davantage c'est Le cas mais où il unal correctionnel a lorsque le ondamner à 25 fr. ionsieur qui manifesd'amende tait ainsi è premier n

oit ainsi sympathies envers le remier me trat de la République.
Or le trat de la République de la rai de police. On ne sur un ra quelle influence un it peut avoir sur la s'imagine racontar d tet la conviction des détermina

police verbalisateur L'agent s son rapport que indiquait « Vive Lou convention

convention (8.)

Le Journ eles Débats qui relate
les faits et quel nous les empruntons gogue rde un peu la police et
le tribunal, propos de cette condamnation sinormale et si peu jus-

Voici coment il apprécie les faits:

- « La Chabre correctionnelle a « infligé a personnage 25 fr. « d'amend. Elle a sans doute vou-« lu indique par la, qu'en tout état « de cause eque les citoyens avaient « de mieuxà faire était de ne rien « crier. Si tels ont été ses motifs « elle est asurément pleine de sa-« gesse et la ne peut que l'approu-
- « Mais tut de même le rapport « de polici est fait pour inspirer « aux genssimples une profonde « perplexite Mots évidenment con-« ventionnes!
- « Pourqui « Vive Loubet ! » « est-il un ri évidemment conven-« tionnel?) uel est le sens caché a sous ces paroles si claires en ap-« parence ?Que peut vouloir dire :

c pensé que : Vive Loubet 1 signi-« fiait à bas Loubet! Mais ce serait

« une étrange manière de témoigner « son antipathie à quelqu'un que « de parcourir les rues en l'accla-

« Seul, dans cette ombre où l'on · s'égare un fait apparaît incontes-« table. Mais il est étrange et sau-« grenu plus que tout le reste.

C'est que pour l'agent de poc lice auquel on doit ce mémorable « rapport, le cri : Vive Loubet! ne « peut avoir qu'un sens évidemment « conventionnel.

« Je ne sais ce que pense de cet « avis le tribunal correctionnel. « Mais, à sa place, je sais ce que « j'aurais fait, j'aurais immédiate-« ment infligé quelques jours de « prison à l'agent pour outrage au « chef de l'Etat... »

En critiquant ainsi l'agent et son rapport, le rédacteur du Journal des Débats censure vertement le tribunal qui admet les termes de ce curicux rapport et a adopté la manière de voir du policier c'est-à-dire que Vive Loubet! était un cri séditieux alors qu'il signifie : Vive le Président de la République.

C'est égal, voilà un minifestant qui doit la trouver mauvaise.

Ça lui apprendra aussi de formuler son opinion bruyamment de contre-manifester et de répondre : Vive Loubet! aux énergumènes qui criaient: « à bas Loubet! »

Décidément la logique n'existe plus dans notre beau pays de France. On y applique les lois à tort et à travers. On transforme les idées des uns et des autres. On falsifie les intentions les plus pures. On poursuit l'innocent et on en fait un coupable parce qu'on dénature sa pensée. son acte, sa manifestation et son vœu.

Quoique d'après ce jugement il soit subversif, séditieux, inconstitu-tionnel — jurididiquement où judiciairement - de crier Vive Loubet! nous terminerons cet aperçu par le cri que nous poussions l'autre

Robert Domec

Le journal du mardi a, sous ce titre, parodié la mort de l'infortuné garde-champètre Domec.

C'est une mauvaise action, en présence de ce cadavre a peine ense-

Que ce fonctionnaire ait été tué par vengeance où qu'il se soit blessé par accident, peu importe. Pour dégager la responsabilité du meurtrier — s'il ya — un Français n'aurait pas dû prêter à la victime des sentiments aussi bas que ceux qu'il prodigue à ce Robert qui, au moment de mourir, accuse un arabe innocent pour pouvoir faire croire que l'accident lui est arrivé dans l'exercice de ses fonctions et faire ainsi bénéficier sa veuve ou ses enfants d'une pension de retraite...

C'est bien mesquin et il faut un réel courage pour créer de pareils romans sur une tombe à peine fermée.

Tout cela pour montrer la nature fière et chevaleresque d'un arabe de commande!

Sus aux Juifs algériens

Touchante unanimité! Sublime accord! Toute la presse d'Algérie sans

distinction d'opinion et de parti a parlé du Syndicat commercial tunisien dont nous avons annoncé la création pour lutter contre la facon de commercer des juifs algériens qui viennent s'installer à Tunis en prétendant y introduire leurs mœurs et continuer leurs exploits qui ont soulevé l'Algérie contre eux.

Beaucoup de nos confrères ont reproduit en entier notre article, ce qui est très flatteur pour nous, et

applaudit l'excellente idée de la formation de ce Syndicat.

Notre confrère du Républicain de Constantine trouve l'idée excellente d'apposer un signe extérieur pour faire connaître au public que le magasin fait partie du syndicat et qu'on peut y entrer acheter en toute confiance sans aucune d'être volé.

« Voilà, dit-il, une initiative qui fait honneur aux commerçants français de la Tunisie et un bel exemple que donnent ces derniers aux commercants algériens et constantinois en particulier, qui se laissent déborder par la camelotte juive sans faire aucun effort ni prendre aucune mesure pour résister.» .

« Quand donc aurons-nous, dit-il, un Syndicat des commerçants français à Constantine?»

Appétit Vorace!

Les avocats sont décidément insatiables.

Ils assignent leurs clients avec une désinvolture remarquable. Lorsqu'ils ne sont pas satisfaits des honoraires qui leur ont été versés ils jouent du papier timbré.

Ce qu'il a de très curieux, c'est qu'ils paraissent croire qu'ils ont le droit de taxer leurs honoraires à leur gré, à quelque chiffre qu'ils puissent s'élever. Cette opinion est partagée sans doute par la justice puisqu'elle condamne imperturbablement le client sans s'inquiéter s'il y a eu un contrat entre celui-ci et son avocat et si ce dernier a rempli ou non le mandat dont il réclame le salaire.

Le droit de fixation par l'avocat de ses honoraires nous parait des plus critiquables car avec l'appétit de quelques-uns de ces messieurs c'est la ruine du justiciable.

Nous pensons également que des avocats abusent de leur qualité en retenant les pièces qui leur ont été confiées par les plaideurs. Ils n'ont aucun droit de détention

et le Parquet aurait dû le leur rappeler lorsqu'il a été saisi de plaintes à ce sujet.

Chronique locale et régionale

AU TRIBUNAL

L'enrôlement d'une affaire coûtet-il 5 francs 80 centimes comme l'affirment les plaideurs ou seulement 15 centimes ainsi que le prétend M. le Président?

Le public qui paye demande à être éclairé puisqu'il éclaire.

A LA CROIX-VERTE

La « Croix Verte » vient de procéder au renouvellement de son Conseil d'Administration. Les membres de cette utile société avant à cœur la tâche qu'ils se sont librement imposée ont porté leur choix sur des personnes indépendantes qui donnent journellement des preuves évidentes de leur abnégation aux œuvres éminemment humanitaires.

M. Le Docteur N. Converti a été nommé Président à la presque unanimité. Nous prions l'honorable médecin de vouloir bien recevoir toutes nos félicitations pour cette nouvelle marque de confiance et de reconnaissance que viennent de lui donner les membres de la Croix-

M. le Dr Converti est un homme de cœur, très connu dans notre ville il ne compte que de nombreux amis dans toutes les colonies indistincte-

Honnête, probe, charitable et philanthrope dans toute la force du mot, il n'a jamais fait partie de ces groupes de toutes nuan-ces ayant pour objet unique de contrecarrer l'influence française et qui disparaissent comme par enchantement depuis la signature des récents traités. La seule préoccupation de l'aimable docteur à été et est encore celle de soulager les malheureux et de prodiguer gratuitement des soins aux indigents. Cet ami de la France

a toujours refusé les honneurs et est demeuré inébranlable dans sa religion et dans ses principes. M. Converti assure depuis plusieurs années le Service Sanitaire de la Croix-Ver-

Nous osons espèrer qu'avec l'appuit de ses dévoués collaborateurs il saura donner à la société le caractère exclusivement international qu'elle doit avoir et qu'il saura en outre en excellent praticien qu'il est lui tâter le pouls et lui infuser un sang nouveau dont elle a grand besoin car à la grande stupéfaction de la population tunisienne la Croix-Verte se trouve depuis plusieurs mois à l'état anémique.

L'HOTEL

DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

C'est ainsi qu'on s'est plu, en haut lieu, à baptiser l'ancienne maison

L'étiquette ne fait rien à la marchandise mais ce qu'il y a de surpre-nant c'est que les Sociétés Françaises qui demandent le local pour y donner des représentations théâtrales ou autres, même dans un but charitable, sont obligées de payer la location des salles.

Nous comprenons maintenant le mot « Hôtel » dont on a affublé le monument.

C'est bien en effet, un hôtel.

Mais puisqu'il en est ainsi pourquoi ne pas mettre sur la façade un écriteau ainsi conçu :

« Repas pour noces et banquets;

« On loge à la nuit;

« Pour traiter, s'adresser à la Résidence.»

BEJA

Il parait qu'on laisse les Arabes enterrer leurs morts un peu partout, au détriment de la morale et de la santé publique.

A quelques mètres d'une boulangerie on a inhumé des cadavres in-

On devrait bien s'opposer à la la continuation de pareilles coutumes qui constituent un véritable danger pour la population.

Cabinet de M. ODDO, médecindentiste. — Rue des Tanneurs.—

AUX SOURDS. — Une dame riche, qui a été gué rie de sa surdité et de bourdonnements d'oreille par les Tympans artificiels de L'INSTITUT, a remis à son institut la somme de 25,000 francs afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les Tympans puissent les avoir gratuitement. S'adresser à L'INSTITUT, "LONGCOTT, "GUNNERSBURY LONDRES, W.

Spectacles et Concerts

CONCERT MONTE-CARLO

ANCIEN CHAPITRE

MM. Sirand et Sabatier les nouveaux directeurs ont enfin relevé le prestige de cet établissement et en ont fait le rendez-vous de toute la bonne société.

Artistes de premier ordre. -Confortable irréprochable et consommations des meilleures marques telles sont les qualités réunies dans ce coquet concert qui regorge de monde tous les soirs.

Entrée libre.

Restaurant à la carte et à prix fixe Déjeuners 2 fr.; Diners 2 fr.50 Ouvert toute la nuit.

Brasserie du Phénix. MACHERET, propriètaire. — Restaurant à toutes heures. — Salon au premier. — Bière brune et blonde supérieure. — Expéditions dans l'intérieur.

GRAND HOTELet Restaurant du Casino d'Hammam-el-Lif, ouvert toute l'année.

PIANOS, ORGUES

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

F.-J. COTTEAUX ex-sous-chef de musique au 4º Zouaves 54, Avenne de la Marine

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte 22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

Capitaux à placer

sur première hypothèque A TUNIS

S'adresser au bureau du journal

DOLIN - Chambéry

Seul représentant pour la Tunisie L. SOLET, 16, avenue de Carthage. TUNIS

Cabinet de Consultations Juridiques 55, Rue Al-Djazira. 55

A. MARECHAL, Directeur

ancien principal clerc d'avoué et d'avocat défenseur Rédaction de memoires et conclusions. Contrats et actes de procédure. - Représentation en Justice. - Direction de tous procès. Immatriculations. Bornage. Arbitrage.

Première marque de Pontarlier

ABSINTHE

Se trouve dans tous les cafés et chez les négociants en gros. L. SOLET, agent général dépositaire pour la Tunisie, 16, avenue de la Marine, Tunis.

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12 Em. GIRAUD, propriétaire GRANDE RESTAURANT DE 1er ORDRE Service à la carte et à prix fixe Salons pour Familles

Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits

AGENCE PAYAN

TUNIS. - Rue Es-Sadikia, 12.

Transit international. Service de groupage et réexpéditions pour tous pays. Opérations de douane. Camionnage. Déménagement, Emballage de mobilier. Service des bagages aux arrivées et départs des paquebots.

DAVILLUM 4º ELELIDG TWATTHOM NO LPHORD

Passage de Tunis

M^{mo} A. MEYER

Bouquets et corbeilles pour fêtes et noces, bonbonnières et corsages pour soirées et bals. Couronnes mortuaires en fleurs fraîches. Continuellement grand choix de papiers, bouquets, paniers a fleurs et articles de fantaisie garnis ou non pour cadeaux.

Travail soigné. Plantes, pots de ffeurs et fleurs coupées. Se recommande pour son bon goût.

Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE 10, rue Annibal, Tunis

Le Gérant : Em. LACROIX

Vente des vins de l'Archevêché de arthage Gros et détail

Expéditions par caisses et pafûts dans tous les pays

On expédie par colis-postat dans toute la France du Vin Muat de l'Archevêché de Carthage.

S'adresser à M. H. VINCENT, négocia en vins, 7, rue du Soudan, près de la Care française TUNIS

POUDRE DERIZ

ADHÉRENTE, INVISILE PARFUM EXQUI

HUBERT, Parfumeur, 30RDEAUX

DÉPOT dans toutes les bonnesarfumeries, a PARIS, 26, Rue d'Ighien.

Dépôt pour la Tunisie, Tria et Malte,

FEUX D'ARTICE

J.PAONESSA, afficier

22, avenue de la Marin Tunis

Entreprise de fêtes publics et privées; vente et locations d'arles d'illumination, pétards, serpenti soleils,

etc.; figures allégoriques sur mmande.

HYGIÈNE DE LA BICHE

qui ont valu au Coaltar Saponine Illeuf son ad-mission dans les hópitaux de la ville de s, le rendent très précieux pour les soins sanitaires corps, lotions, lavages des nourissons, soins de la bouqu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellic, etc.

Le flacon 2 francs, les 6 flacons 10 fra dans toutes es pharmacies.

Se défier des contre ons

Dépôt : Pharmacie N

Vins et Compibles

TUNIS

DÉTAIL

le litre.

NO

Pianos

el, Wolff

ire de la

ue fabri-

s mêmes

édit

100

- G. MARRIL

Vin rouge à la bouteille30

COMESTIBLES
VINS FINS, CHAMPAGNE, LIQUEU AR

M. DURAZA

Vente, Echange, Locale

Représentant des maison

maison Boisselot.

et Cie, et A. Bord. Seul ita

100 Pianos pour Lons

N. -B. -- Sur les prix aq cant, la maison Durazzar le

Tous les pranos so

36 Mois de

réductions que les fabriq

Passage de B

Livraison à domicile par de

Musique, Pianos. In nt

rue Amil

Accord et Répio

Fournisseur de S. A. le et de la ville de Tuni Prix défiant toute concr

M. Avice à Tunis.

Oninquina VINCINT APÉRITIFS, COGNACS & LIQUEURS

-CUSENIER-" PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

Entreprise générale pour l'Electricité Félix DAPOIGNY

20, rue Es-Sadikia, 20 - TUNIS

Téléphones, sonneries électriques, portevoix, lumière électrique, paratonnerres, moteurs à gaz et à pétrole.

ASPHALTES

La Maison C. DUMERGUE ET SES Fils a l'honneur d'informer MM. les Ingénieurs, Architectes, Entrepreneurs et Propriétaires, qu'elle est dépositaire des produits de la SOCIETÉ CIVILE DE BI-TUMES ET D'ASPHALTE DU CENTRE et qu'elle se charge de l'application de ses produits dans toute la Régence.

CAVES DE MOGHRANE Avenue de Paris, 10, TUNIS

VINS EN GROS ET AU DETAIL à 0 fr. 25 le litre.

On porte à domicile par bonbonnes.

Eau-de- ie de vin, Eau-de-vie de marc., Liqueurs fines Vin de Chianti, Champagne.

départ. - Bonne clientèle. - Prix démandé: 500 francs comptant. S'ad. au bureau du journal.

VENDRE ou à louer à louer à la louer à belle villa avec jardin, remise, écurie. S'ad. Villa Jeanne Marguertie.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

TUNIS - 17, rue d'Espagne, 17 - TUNIS CHALLANT & C'E

SPÉCIALITE DE CAFÉS GRILLES

Thés et Chocolats de premiers choix

Gde Blanchisserie de la Résidence

41 et 43, rue Sidi-bou-Mendil - TUNIS Maison de confiance - la plus ancienne de Tunis

M^{me} J. MIET, propriétaire LAVAGE, REPASSAGE, GLAÇAGE, RACCOMMODAGE, TEINTURE et DEGRAISSAGE Le linge est pris et rendu à domicile

La Maison est également dépositaire du SAVON marque "Le Chapeau " Cristaux Soude "Phénix" et Epingles pour repassenses GROS ET DÉTAIL — PRIX MODÉRÉS



Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Tribunal TUNIS

DÉPOT GÉNÉRAL POUR LA TUNISIE

Rue Amilcar -TUNIS

Les Bières de Maxeve, recommandées par toutes les sommités médicales, sont les plus légères et les moins alcoolisées de totes les bières françaises, (Analyse du Laboratoire municipal de la ville de Paris.) Expéditions à l'intérieur, en fûts et en bouteilles.

SOCIÉTÉ DES SABLES DE L'OUED MILIANE DE KLÉDIA

La Société des Sables de l'oued Miliane de Klédia a l'honneur d'informer MM. les propriétaires, architectes, entrepreneurs, etc., que depuis le 22 février elle tient à leur disposition, à la Gare Française, du sable de l'oued Miliane, de première qualité, exempt de terre. La Société e charge de livrer toutes les quantités qui lui seront demandées.

S'ADRESSER A SON REPRÉSENTANT A LA GARE FRANÇAISE

Société des Pétroles Russes

Batum-Tunis-Malte

Bureaux, 21, rue d'Itale: Entrepôt, rue de Besançon, 25, TUNIS

Grand choix de Costumes, Pardessus pour enfants et jeunes gens chemises, caleçons, mouchoirs, parapluies, cravates, etc.

EPICERIE & COMESTIBLES

DÉTAIL

DOURA FRERES 25-27, rue des Glacières - TUNIS

MÉCANICIENS

demandez à M. Louis GORSSE

12, Avenue de Carthage, Tunis, le prix courant des huiles minera-

les, graisses minérales, déchets de

coton et toutes fournitures pour

machines, qu'il a toujours en ma-

La New-York Compagnie d'Assurance sur la vie

Créée en 1843

Etablie en France en 1870

Dépôts permanents en France e en Europe : Plus de 60 millions.

- Fonds de garantie : Plus d'un

Direction générale pour l'Europe

A PARIS 16, Boulevard des Italiens

Trois cent trente mille assurés auxquels

Agence générale à Tunis :

H. CARBNOARO, 52, rue Al-Djazira

BANQUE DE TUNISIE

SOCIÉTÉ ANONYME. - Capital 8.000.000

Siège Social à TUNIS

OPÉRATION DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et Recouvrements - Avance

r prêts, sur la marchandise et sur hypothè

ques immobilières ou maritimes – Dépôt à vue

et à échéances fixes - Garde de titres. Paye

de bourse au comptant et à terme sur tous les

marchés européens -- Emission de chèques et

Souscriptions - Emissions

Droguerie-Herboristerie

PRODUITS CHIMIQUES & PEINTURES

M. CAMISON

8, rue d'Allemagne, 8

TUNIS

Assortiment complet pour les Ménagères

ettres de crédit sur tous pays.

ent et escompte de coupons. Reports - Ordres

milliard 100 millions.

es bénéfices appartiennent.

DENRÉES COLONIALES, LÉGUMES SECS, CONSERVES ALIMENTAIRES Semoules et farines — Pommes de terre

Liqueurs ordinaires et de premières marques

Demandez partout KINA-BELLOT

Dépôt général des eaux minérales de VICHY des liqueurs fines de la maison LAVAINE & C'e et du Champagne MONTEBELLO



LA METROPOLE

(du Syndicat général) Comp. d'Assurances Mobilières et Immobilières

A PRIMES FIXES Contre l'incendie, l'explosion de la poudre, du gaz, des appareils à vapeur et d'éclairage à l'électricité

et à l'acétylène, de la dynamité. Polices acceptées par le Crédi Foncier de France et les grands établissements de crédit en Tuni

Agent général à Tunis: H. CARBONARO, 52, rue Al-Djazira

A. GAUVAIN

Dépositaire des produits de la

Maison SAINT Frères

7, rue Amilcar, 7 - TUNIS

Tolles à voiles et galvanisées - tentes et ta is - rideaux - toiles et sacs -- moquettes ses — gilets de chasse — espadrilles sangles, eptain - cordages et ficelles.

Domaine de Potinville

P. POTIN, propriétaire

hydraulique

ET CIMENTS

DÉPOT : Avenue de Carthage

Chaux hydraulique, 14 fr. 60 la

Chaux éminemment hydrauli-

que, 21 fr. 60 la tonne. Ciment de Grappiers (prise len-

te) 40 fr. la tonne.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE des Assur. Agricoles et Industrielles

C" D'ASSURANCES

contre les accidents de toute nature CAPITAL :

6.000.000 de fr.

Agent général pour la Tunisie H. Carbonaro, 52, rue Al-Djazira

Compagnie Algerienne

Société Anonyme

ap.15.000.000 entièrement versé Comptoir de Tunis

Avenue de France

Escompte — recouvrements - avances sur titres et marchandise -chèques et lettres de crédit su tous pays - encaissements de cou pons - ventes et achats sur garde titres.

Intérêt bonisié aux déposants de fonds 2 0/0 - Bons de caisse - bons treis ans et deux ans, 3 0/0 - bons a un an et quatre ans, 3 1/, 0/0 bons à cinq ans, 4 0/0.

M. LOUS FOUBERT

Courtier Maritime et Commercial

TUNIS - 14 Rue Es-Sadikia, 14 - TUNIS

CAMIONNAG FORMALITÉ EN DOUANE

Expéditions pour us pays par grande et petite vitesse CORRESPONDA'S EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER Service récial de Déménagements

MAGASUS DE DEPOTS

BOULANGRIE MERIDIONALE

48, Rudl-Djazira. — TUNIS

C. ÉBRIER

SPÉCIALIT DE PAIN DIOGÈNE

LIVRASON A DOMICILE

Aux Arma de Saint-Etienne

23, r., ADjazira — TUNIS C. BOLRY, Armurier

Armes de chasse de tir. Articles de chasse

BICYCLETTES depremières fabriques françaises
Apparells pesage de tous systèmes
Atelier de réparationsour Armes, Bicyclettes, Balances
DÉPOT DE POUIES DE MINES et de CHASSE

TERMINUS-HOTEL

J. CAILLOS, PROPRIÉTAIRE FUNIS, Place de Gare Française, TUNIS

Cet établissement se recomande à MM. les voyageurs, touristes et négociants par son conforde, sa situation centrale, son installa-tion et son ameublement enrement neuf.

CUISINE RECOMANDÉE — PRIX MODÉRÉS

DEPOTDES CAOUTCHOUCS TORRILHON et DE ERMONT-FERRAND

TUNIS - 18, e de Constantine, 18 - TUNIS

Tuyaux de refoulement aspiration pour vin, bière, alcool, vinaigre, huile, acide, osage et pompes à incendie. uvaux pour gaz, appareils à sulfater, acoustique, etc.—urroies pour transmission et asporteurs.— Courroies balata; joints, clapets, ronles, tampons pour pompes.— de calfat, graisseur (hreveté s. g. d. g.) feuilles caoutouc, foutre plombaginé dit carl num, etc., etc.— Balais-racloirs (brevetés s. g. d. g.) erritures de roues de tous èmes.— Tapis pleins et à grilles.— Pneumatique rrilhou (breveté s. g. d. g.) e touriste (breveté s. g. d. g.), cercles creux et pleins et is articles pour la vélocipédie. Étements civils et militaires indécomposables, tampes de chaval couvertures mières, houseaux tubes, etc., etc. Tuyaux de refoulement aspiration pour vin, bière, alcool, vinaigre, huile, acide, arrosage et pompes à incendie. — uyaux pour gaz, appareils à sulfater, acoustique, etc. — Courroies pour transmission et appareils. — Courroies balata; joints, clapets, rondelles, tampons pour pompes. — de calfat, graisseur (hreveté s. g. d. g.) feuilles caoutchouc, foutre plombaginé dit carlinum, etc., etc. — Balais-racioirs (hreveté s. g. d. g.) - Garnitures de roues de tous èmes. — Tapis pleins et à grilles. — Pneumatique Torrilhou (brèveté s. g. d. g.) - e touriste (breveté s. g. d. g.), cercles creux et pleins et tous articles pour la vélocipédie. Étéments civils et militaires indécomposables, tabliers de cheval, couvertures, m lères, houzeaux, tubes, etc., etc.

S'adresser MAISON MO LE, 7, Avenue de France, Tunis, seule dépositaire

Cabint Dentaire

20, rul Angleterre - TUNIS

Ouvert tous les jours, 8, 2,1 h. du matin et de 1 à 5 h. du soir Les dimanche jours fériés par rendez-vous

V. PETIT hirurgien-dentiste ex-opérateur a Société dentaire de Paris

Extraction simple... Extraction sans douled Nettoyage de bouche.

Appareils partiels ou

Dents à pivot or, sans que ni chochet.... Réparation d'appareils Tous mes appareils

avec des matières pre

Tous mes travanx sor

t 5 Aurificationde 8 à 25 plets, dents américaines et anglaises r. la dent

2 | Obturation émail. Fr. 3 et 5

- platine et argent 3 et 5

Dents sur or.....Fr. 15 Redressement....de 25 à 50 taires et obturations sont exécutés

avec des matières pre es de même fabrication et de même valeur que celles univerlement employées par tous les den-

rantis et défient toute concurrence

GDE EPICERIE OTENTAL GROS ET DETAIL — Rue d'Italie, 24 et 2 — Maison fondée en 1881

Aimé EYRIÈS

Denrées coloniales, Conserves alimentaires français et anglaises, Vins fins, Spiritueux iqueurs fines de marque.

Arrivages par tous les courriers de Beurres, From es et Charcuterie.

Demander le Ca alogue

Chaux et Ciments, Briques, Tuite Carreaux, etc. BOURREL

entrepositair

Représentant de la Société FREYDIER, GOUY et Ce, e Cruas, bassin du Teil (Ardèche) Chaux éminemment hydraulique, Cimel Entrepôts et bureaux : 54, avenue de la Marine, TUNIS.

Portland de Grapper

Tunis, 25, avenue de Paris.

Cie Française d'Astrance sur la Vie et contre l'Incendie SIEGE SO AL : PARIS, 16, rue Lepeletier

sous le contrôle de l'Etat VIE. -- Assura es en cas de décès. - Mixtes et à terme fixe. — Assurances n cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et à survie. — Nues propriétés, etc. survie. — Nues propriétés, etc.

INCENDIE. Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises - Assurances d'immeubles, fermes, mobiappareils à vapeur. - Contre le recours des locataires. -Contre les risques latifs et les risques du voisinage.

La Compagnie I: MONDE opère à primes fixes. Elle
assure conjointemer les propriétaires et les locataires à une
prime inférieure à c le applicable à chacun séparément; la
Compagnie affranch de toute responsabilité les familles et les
domestiques des assurés

domestiques des assi

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptée ar le Crédit Foncier de France. S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, age rénéral et inspecteur de la Compagnie.

Grande Boulanherie et Pâtisserie Anglaise

24, rue d'Italie

ET GRANDE BOULANGERIE VIENNOISE

3, boulevard de Paris — TUNIS Spécialité de pain viennois. — Brioches — Croissants — Petits pains pour thé et café — Bonbons — Gateaux — Tartes —!) esserts,

Pains de luxe et de ménage — Spécialité de pains anglais — Biscuits — thes fins — Vins fins et liqueurs de premier choix — Petits fours — Fournitures pour soirées — Baptêmes — Mariages et

VINS DEFRANCE & DE TUNISIE

Eaux-de-vie fines de marc et de vin

Rhum Sainte-Lucie

René DELARUE

14, rue d'Espagne, Tunis

PHARMACIE LYONNAISE TUNIS - 12, rue d'Italie, 12 - TUNIS

ROSSET-BRESSAND, pharmacien

TONIQUE DES SUFFETES a la Kola, Coca, Phosphate de Chaux DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES

DES SUFFÈTTES Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au publis après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitementpar excellence de 3 toutes les personnes affaiblies par les chaleurs. Collophénique, d'emploi certin, pour brûlures et plaies excès, infiammations de la bouche.

Eaux minérales purgatives, gros et détail Lotion végétale pour la conservation de la chevelure Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour du

TUNIS. - 20, rue d'Italie, 20. - TUNIS

LE MAGASIN DE L'ETOILE D'OR

offre un choix considérable d'articles de bijouterie tels que alliances bagues bracelets boucles-doreilles chaines de montre, colliers, médailles, médaillons, épingles de cravates, etc etc tous ses articles sont en or controlé 18 karats. Articles en argent premier titre bracelets bagues, bourses, rond de serviettes, pince à sucre, etc etc.

La maison recommande principalement son choix de haute fantaisie en émail article de la dernière création.

Société anonyme au capital de 100 millions de fr. entièrement versés

AGENCE DE TUNIS des à Sousse et à SFAX, Bu Th. PROUST o. *, Directeur des Agences en Tunisie

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur in a -

chandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dérôts de titres so isserptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc. DÉPOTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES

A vue, 2 %. - à 2 ans, 2 4/2 %. - à 3 ans, 3 %. - à 4 ans. 3 4/2 %.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des cosires-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde de valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sée 1rité contre le risque du vol et d'incendie.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie

Société anonyme. Capital: 30 millions

Succursale de Tunis: 8, rue Es-Sadikia Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit. Dépôts à vue et à échéance sixe: à vue, 2°/, 6 - mois, 21/2 - un an, 3.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS — SERVICES A GRANDE VITESSE

Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Sousse-Tunis-Marseille

Départ de Marseille ... le Lundi Arrivée à Tunis ... Mardi Départ de Tunis ... Mercredi 3 h. soir. 2 h. matin. Ligne hebdomadaire Marseille-Bizerte-Tunis-Malte-Tunis-Bizerte-Marseille

Ligne hebdomadaire Marseille-Bizerte-Tunis-Malte-Tunis-Bi
Départ de Marseille. | e Vendredi
Arrivée à Bizerte | Samedi
Arrivée à Bizerte | Samedi
Départ de Bizerte | Samedi
Arrivée à Tunis | Dimanche
Départ de Tunis pour Maîte | Dimanche
Départ de Maîte | Lundi
Départ de Maîte pour Tunis | Lundi
Arrivée à Tunis | Mardi
Départ de Tunis pour Bizerte | Mercredi
Arrivée à Bizerte | Mercredi
Départ de Bizerte pour Maiseille | Mercredi
Arrivée à Marseille | Vendredi 11 h. m-midi 30. 4 h. 30 soir. 10 h. 30 soir.

NAVIGATION C10 TOUACHE -- Service postal français -- Agence de Tunis

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie et la Tunisie, la Tripolitaine et le Maron

ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 3 h. 15 matin. DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabes, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse), tous les dimanches à 8 h. 30 matin.

A MARSEILLE, tous les mercredis, à 3 h. 45 matin. DÉPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à midi.

DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à midi 30. DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Sfax,

Gabès, Djerba, Tripoli), tous les samedis, à 4 h. du soir. La Cie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, Anvers, Rotterdam, Amsterdam, Londres, la Chine, la Cochinchine, l'Australie,

la Nouvelle-Caledonie, et de tous les points desservis par la Compagnie

des Messageries Maritimes. Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tu nis 3, rue d'Allemagne.

L'Agent principal, J.-B. PÉBELUPÉ.